

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Avenant de prolongation Affaire n°19S0036 Marché de travaux de restauration des façades, de la charpente et de la couverture de l'Église de Flers Bourg pour les lots 1-2-3 et 4

N° : VA_DEC2024_303
Service : Marchés Publics

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu les articles L2194-1 5° et R2194-7 du code de la Commande publique

décisions

De conclure un avenant de prolongation de délai d'exécution des travaux du marché « travaux de restauration des façades, de la charpente et de la couverture » avec les lots et les sociétés suivantes pour une durée de 1 mois :

- Lot 1 Installation de chantier/gros Œuvre titulaire **Société LEON NOEL** domiciliée à LESQUIN (59810), Avenant n° 3
- Lot 2 Charpente titulaire **Société BATAIS CHARPENTE** domiciliée à HAUBOURDIN (59482), Avenant n°3
- Lot 3 Couverture, titulaire **Société J. LEROY** domiciliée à LOMME (59160) Avenant n° 3
- Lot 4 Menuiserie, Titulaire **Société ART ET TECHNIQUE DU BOIS**, domiciliée à SAINT BRICE COURCELLES (51370) Avenant n° 4

Le présent avenant est sans incidence financière.

Opération201612 – 2313.020. 2200.EGBOUR

Politique publique (domaine-action-activité) : 17.2.1 Patrimoine bâti

Fait à Villeneuve d'Ascq
le vendredi 17 mai 2024

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20240101-203242-AU-1-1
Date AR Préfecture : mercredi 5 juin 2024